

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

37/2025

Objet : Servitude de passage SCP Canal de Provence – La Coste Eyguières

SEANCE JEUDI 23 OCTOBRE 2025

*L'an deux mille vingt cinq
Le 23 octobre à 19 heures
Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,
Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 16 octobre 2025 par courrier électronique*

Étaient présents :

Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean-Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT

Absents excusés :

Amandine HEBREARD pouvoir à Philippe AUPHAN

Absents : /

Pierre ALAMELLE a été désigné(e) comme secrétaire de séance

Madame le Maire informe l'assemblée que la SCP Canal de Provence a sollicité la commune pour établir une convention de servitudes sur la parcelle communale cadastrée D209, La Coste Eyguières, afin d'y installer des conduites pour alimenter le secteur en eau comme indiqué dans le schéma annexé à la présente délibération.

Elle propose aux élus d'autoriser ce passage de canalisations et d'approuver la convention de servitudes.

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents décide :

- **AUTORISER** l'installation de canalisations d'eau sur la parcelle communale D209 La Coste Eyguières
- **APPROUVER** la convention de servitudes de passage de la SCP Canal de Provence, Le Tholonet – CS70064 – 13182 AIX EN PROVENCE Cédex 5
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer cette convention, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de Séance,

Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI